La transition écologique saisie par les acteurs de la ville

Entre expérimentation privée et normalisation de l'action publique

Baptiste COLIN(1), Sandra MALLET(2)

(1) Ingénieur de recherche, Habiter,
(2) Professeure des universités, Habiter

DOI : https ://doi.org/eac.8906

Résumé : Le projet Darwin à Bordeaux constitue un exemple singulier de la transition écologique en cours dans le cadre de projets d'aménagement urbain. Ancienne caserne militaire réhabilitée puis reconvertie site accueillant une forte mixité d'usages et une intensité d'activités, l'Écosystème Darwin incarne une vision alternative du développement urbain, plaçant l'écologie et la convivialité au cœur de sa démarche. Cet article présente les différentes dimensions de ce projet, en mettant en lumière ses liens et ses oppositions avec la politique de transition menée par les acteurs publics de la métropole de Bordeaux, notamment au regard du projet d'aménagement de la ZAC Bastide-Niel, écoquartier conçu selon les schémas classiques de la promotion immobilière et de la programmation urbaine.

Mots-clés : Écosystème Darwin, Bordeaux, projet urbain, écologie, visions antagonistes

1 L'aménagement de l'espace, et de la durabilité

L'intégration des enjeux de la transition écologique détermine aujourd'hui le cadre de la conduite des projets urbains à de multiples échelons. Depuis les années 1990, l'observation de l'impact des activités humaines à l'échelle des villes a convaincu les instances politiques et expertes de réorienter la feuille de route en matière d'action écologique. Progressivement, à chacune des échelles d'action, les acteurs de la ville annoncent des objectifs précis, signent des contrats d'engagement, sont tenus de respecter un cadre réglementaire toujours plus contraignant. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une thématisation grandissante d'enjeux évalués à l'échelle de la planète.

Rythmée par la publication de rapports successifs pointant la nécessité et l'urgence d'agir, l'organisation régulière de rencontres et discussions intergouvernementales incite donc à une meilleure considération des problématiques associées à cette transition, tout en fixant les redirections d'un avenir commun. À l'échelle internationale, la chronologie de ces événements est bien connue : rapports Meadows (1972) et Brundtland (1987), conférences des Nations-Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972 ; Rio de Janeiro, 1992) et les établissements humains (Vancouver, 1976 ; Istanbul, 1996). Les effets majeurs de ces événements déclinent jusqu'à aujourd'hui les procédures de planification urbaine, à commencer par l'énonciation des objectifs de développement durable. Dans une telle dynamique, les collectivités territoriales se présentent depuis comme des acteurs incontournables de cet agenda de la durabilité à l'échelon local (Agenda 21, 1992 ; charte d'Aalborg, 1994 ; Agenda 2030, 2015).

Agir à l'échelle urbaine dans un rapport attentionné aux enjeux et piliers du développement durable s'impose donc peu à peu comme une préoccupation majeure des acteurs de la construction et de l'aménagement. La réflexion porte sur la durabilité tandis que l'action induit une certaine immédiateté de la décision : la dimension temporelle revêt une mesure particulière dans cette perspective de la transition écologique. Mais l'imbrication et la maîtrise des échelles temporelles et spatiales est complexe. La question du temps est éminemment centrale pour aborder celles du développement durable et de la transition écologique (Mallet, Zanetti, 2015 ; Villalba, 2016 ; Clauzel *et al.*, 2018) : toute « transition » prend place dans un moment reconnu comme critique, dans lequel des décisions et des choix opportuns sont jugés indispensables pour construire un futur meilleur.

En conséquence, l'action publique urbanistique évolue et s'adapte : les cadres juridique et réglementaire définissent dès lors et affinent progressivement les principes d'orientation et d'intervention, dans le respect de nécessaires objectifs de transition. Ce qui, en France notamment, contraint les acteurs de la ville à agir en concertation et à inscrire leurs projets dans un processus global répondant à ces exigences. Quoique leur efficience soit mesurable par des indicateurs d'impact et de prévision, exprimer de telles valeurs tend avant tout à inscrire le projet dans une dimension vertueuse et éthique, qui relève d'une forme de responsabilité commune : les acteurs de la ville semblent avoir intégré le changement de paradigme. Ce processus de bifurcation s'appuie sur des outils de planification stratégique prescriptifs, insérés dans la complexité du champ de l'urbanisme et de l'aménagement et déployant, dans un tel contexte, des marges de manœuvre : le chemin de la transition (si tant est qu'il soit unique) est, certes, non seulement codifié, mais il participe néanmoins également à insuffler des cadres professionnels innovants et à susciter des formes nouvelles d'engagement collectifs, au service de cet objectif de la transition écologique.

2 La transition : une démarche spatio-temporelle appliquée à petite échelle

Dans une démarche prospective de leurs effets à long terme, des actions menées dans le cadre de la transition écologique, économique et sociale peuvent être considérées comme des étapes d'anticipation de changements globaux. Conduites à l'échelle terri-

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

toriale, de telles démarches se sont considérablement multipliées et visent à garantir aux générations futures l'aménagement adapté de l'environnement et des espaces urbains en considération des enjeux écologiques et des dynamiques qui traversent les sociétés. En particulier, l'urgence et les nécessités d'adaptation face aux changements climatiques imposent des actions rapides à mettre en œuvre, dans un contexte dans lequel dominent les incertitudes (Morin, Viveret, 2010).

La transition écologique implique des projections vers des horizons temporels plus ou moins balisés. Cette projection vers l'avenir et l'identification d'étapes cruciales par rétroactions anticipées orientent ainsi l'engagement des différents acteurs de la ville autour de cette question. Considérée comme un impératif dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, de nombreuses actions tentent d'y contribuer. Certaines étapes sont donc jugées nécessaires, soit pour « cranter » la transition lointaine, soit pour agir « ici et maintenant », face à l'urgence, dans une logique activiste, agissante, proactive. Depuis une vingtaine d'années se sont ainsi développées en Europe certaines pratiques visant à agir sur des temps courts et sont, de ce fait, souvent considérées comme un moyen de répondre à des enjeux liés à la transition des territoires. La marque profondément éthique dont elles semblent imprégnées voire se réclament permet de les associer aux valeurs que porte la transition en tant que trajectoire positive de transformation des territoires, à l'ère anthropocène. De telles actions sont observables, tangibles, mesurables. L'une de ces manières de contribuer à la transition consiste notamment à opérer des transformations des espaces, des usages et des modes de production et d'organisation qui s'appliquent à des échelles spatio-temporelles immédiates – ou presque, tant le temps du projet urbain est long.

Créer des aménagements temporaires impose d'agir sur une courte durée, donc rapidement, avec des effets qui potentiellement peuvent être encore visibles à plus long terme, sur un projet urbain pérenne. De fait, ces expériences reposent souvent sur une diversité d'usages : on y trouve de manière fréquente des tiers-lieux, de l'agriculture urbaine, de l'économie sociale et solidaire, des recycleries. De telles activités paraissent autant d'actions concrètes en faveur de la transition (Laigle, 2013). Ces initiatives peuvent être assurément menées par différents acteurs (collectivités, associations, entreprises, par exemple). Or, ces acteurs n'agissent pas tous de la même manière avec le temporaire, ni avec les mêmes intentions.

C'est précisément autour de cette question que s'oriente la présente contribution, qui entend mettre en évidence deux manières opposées d'agir avec le temps en urbanisme pour répondre à des enjeux de transition écologique, en s'appuyant sur une enquête située sur un terrain particulier : l'Écosystème Darwin, dans la métropole de Bordeaux. Elle s'inscrit dans le cadre de deux programmes de recherche : « UrbaTime. Les temps de l'urbanisme durable », soutenu par l'ANR (2018-2024) et « TransUrba. L'urbanisme transitoire au service de la transition écologique, économique et sociale des espaces », soutenu par l'ADEME (2022-2025). Elle s'appuie sur une synthèse de travaux précédents menés dans ce cadre (Mallet, Mège, 2022 ; Mège, Mallet, 2022) tout en poursuivant la réflexion par une actualisation des données. Ces deux programmes interrogent, chacun à sa manière, les façons d'agir avec le temps en urbanisme, pour

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

répondre à des enjeux en matière de développement durable et de transition écologique.

La méthodologie employée pour la présente analyse repose sur un corpus documentaire permettant de situer, dans une perspective historique, les principales orientations relatives à la transition écologique à l'échelle de la Métropole bordelaise et du territoire sur lequel est implanté l'Écosystème, des articles de presse, des entretiens menés avec des acteurs des collectivités et de l'Écosystème, ainsi qu'un travail d'observation.

Afin d'analyser les processus et dynamiques de la transition écologique dans lesquels s'inscrivent différents acteurs de la ville à l'échelle du projet de l'Écosystème Darwin, notre propos s'articule d'abord autour de l'identification de modèles en rupture avec les pratiques en vigueur dans l'aménagement urbain. L'exploration des modalités d'occupation temporaire met à jour la manière dont de telles visions en opposition alimentent des terrains de conflictualités. Enfin, la description d'une certaine maîtrise et de la combinaison d'outils de gestion et d'aménagement révèle la professionnalisation à l'œuvre dans cet espace, et l'institutionnalisation progressive des actions qui s'y sont développées, dans une démarche expérimentale mais probante et en faveur de la transition.

3 Un « laboratoire de transition(s) » pensé en rupture avec des pratiques d'urbanisme dominantes

L'Écosystème Darwin est situé sur la rive droite de la Garonne, dans l'enceinte de l'ancienne caserne militaire Niel (1 ha environ), et s'insère dans le projet de ZAC Bastide-Niel (35 ha). Le projet s'inscrit dans une dynamique plus large de transition écologique initiée par la métropole de Bordeaux. Cependant, l'Écosystème Darwin peut être considéré comme un projet précurseur de nouvelles façons de « *faire la ville plus résiliente, écologique*[1] », pour deux raisons au moins :

- il a été imaginé et initié dès 2009 par deux entrepreneurs engagés et désireux de « fabriquer la ville autrement » : il se pose en rupture avec des logiques économiques et politiques dominantes. L'initiative privée entend démontrer la capacité à impulser de vastes changements en-dehors de cadres jugés trop contraignants et peu efficaces en termes de développement durable et au service de la transition globale.
- il repose sur la combinaison d'achats de terrain en propriété foncière et d'autorisations d'occupation temporaire (AOT), renouvelées à échéance chaque année. Depuis 2017, le terme de certaines AOT devient une source de conflit tripartite (au moins) entre les occupants, des promoteurs et aménageurs privés impliqués dans les projets d'aménagement sur le territoire en proximité directe, et les acteurs publics. Les dynamiques engagées dans ce contexte révèlent la nécessité et la fécondité d'un assouplissement des modalités de gestion des espaces.

[1] Mickaël Bosredon : « Bordeaux : Philippe Barre, fondateur de Darwin, préfère être "un bourgeois bohème qu'un bourgeois bourrin" (interview) », *20 Minutes*, 9 septembre 2023 [en ligne], https://www.20minutes.fr/bordeaux/4052152-20230909-bordeaux-philippe-barre-fondateur-darwin-prefere-etre-bourgeois-boheme-bourgeois-bourrin.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Initialement, il voit le jour dans un contexte de volonté politique de répondre aux objectifs de développement durable tels qu'ils peuvent être envisagés dans l'Agenda 21 et déclinés dès les premières éditions de la biennale Agora, événement majeur dédié à l'urbanisme et à l'architecture, qui permet, sous la houlette du maire de Bordeaux Alain Juppé, de sensibiliser un large public aux enjeux de la transition écologique. Poursuivant le projet de faire de la ville une métropole européenne, il s'appuie pour cela sur le classement de la ville, en 2007, au patrimoine de l'Unesco au titre d'ensemble urbain exceptionnel et sur la candidature consécutive de la ville comme capitale européenne de la culture pour l'année 2013. Dans cet objectif d'extension et de rayonnement, un arc de développement durable qui oriente cette transformation sur la rive droite de la Garonne notamment, propose de privilégier des projets ambitieux qui utilisent en priorité des friches et investissent des zones sous-urbanisées. Le projet Darwin s'insère dans cette dynamique, ce qui contribue très vraisemblablement à augmenter l'accueil et l'écho favorables dont il bénéficie.

La singularité de ce projet a fait l'objet de travaux qui se sont particulièrement intéressés au caractère innovant du modèle développé au sein de l'Écosystème Darwin[2], insistant notamment sur le modèle économique développé pour assurer une bonne viabilité des activités (Mège, Mallet, 2022), enfin sur le caractère expérimental des pratiques d'aménagement développées dans ce cadre (Mallet, Mège, 2022).

Dès son origine, l'Écosystème Darwin est conçu comme « un laboratoire de transition(s) » (expression mise en avant sur le site du projet[3]). Il est porté par deux entrepreneurs (Philippe Barre et Jean-Marc Gancille) évoluant dans le secteur de la communication, qui souhaitent mettre un terme au « *greenwashing* » dominant[4], selon eux, dans les pratiques d'aménagement notamment. Tous deux sont engagés dans des démarches de responsabilité écologique et sociale, de sobriété et de développement durable. La société Évolution qu'ils ont créée vise à développer des projets immobiliers alliant performance économique, sociale et environnementale. Le choix du site et le nom du lieu expriment cette conviction de la nécessité d'agir en faveur de la transition écologique.

Le projet est financé dès l'origine quasi exclusivement sur des fonds privés. Il prend forme par l'achat d'une partie du site en 2009, dans lequel sont d'abord aménagés un espace de coworking, puis un restaurant proposant des produits majoritairement locaux et issus de l'agriculture biologique. Ces activités sont complétées par d'autres espaces appartenant à la municipalité, régis par des AOT, renouvelées chaque année. Ces espaces abritent des activités non lucratives : un skate parc intérieur aménagé dans un vaste hangar, une ferme urbaine, et des activités culturelles et de solidarité. Ils regroupent aussi des structures d'hébergement solidaires, espaces d'accueil d'urgence dans de l'habitat modulable (tétrodons).

[2] PUCA & CETE Sud-Ouest – CETE Est (2014), « L'urbanisme de projet en chantier : le projet DARWIN », www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/monographie-darwin-projets-negocies.pdf ; « Urbanisme de projet en chantier (2011-2014) : le projet DARWIN », www.urbanisme-puca.gouv.fr/urbanisme-de-projet-en-chantier-2011-2014-a261.html.

[3] https://darwin.camp.

[4] Entretien avec J.-M. Gancille, 4 mai 2020.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

L'Écosystème fonctionne selon un modèle économique particulier : les achats de fonciers réalisés permettent le déploiement d'activités marchandes, qui, à leur tour, permettent de financer des projets valorisant des activités non lucratives. La particularité du groupe qui porte cette expérience réside dans sa capacité à fédérer un large réseau d'acteurs, partageant une vision commune de la ville de demain. En s'appuyant sur des partenariats publics-privés et en impliquant à la fois la population du quartier qui s'établit progressivement et, surtout, les multiples usagers du lieu, il a su faire de Darwin un lieu de vie et d'expérimentation dont la résonance dépasse la seule rentabilité d'un modèle.

4 Un conflit autour des espaces temporaires révélateur de visions opposées

Les origines du projet de l'Écosystème Darwin remontent au projet parallèle mené par la collectivité : celui de la ZAC Bastide-Niel, impulsé également à la fin des années 2000. Tandis qu'il poursuit l'objectif de créer une nouvelle centralité dans un quartier en recomposition, le projet de la ZAC s'inscrit dans la volonté de répondre aux enjeux du développement durable, dans le cadre du projet Bordeaux 2030 et de transformer ce territoire d'anciennes friches industrielles sous la forme d'un écoquartier labellisé par le Ministère de la transition écologique.

Malgré les activités qui se sont développées sur les espaces en AOT, la collectivité et l'aménageur, Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), imposent de mettre fin aux AOT à partir de 2017, afin d'entrer dans une phase d'aménagement plus étendue. Commence alors une mobilisation menée par les acteurs de l'Écosystème pour défendre le droit des activités non lucratives, garantes d'une partie de l'identité du lieu (cela concerne notamment deux hangars abritant le skate parc et le « bric à brac » géré par l'association Emmaüs). Ce conflit devient révélateur de deux visions et de deux manières de fabriquer la ville radicalement opposées.

D'un côté, la collectivité et l'aménageur de la ZAC fondent leurs actions sur l'attractivité économique, supposant de construire à grande échelle pour répondre à l'ambition démographique d'une métropole dépassant le million d'habitant. Le projet de ZAC constitue un projet top-down, planifié, répondant à certains critères et objectifs, notamment économiques, à une labellisation Écoquartier par le Ministère, opérant par démolitions-reconstructions.

D'un autre côté, les acteurs de l'Écosystème Darwin entendent répondre aux enjeux de transition par d'autres actions, en développant un projet porté par des acteurs privés, expérimenté à partir d'usages. Les porteurs du projet revendiquent l'importance des usages générés, ce qui justifie, à leurs yeux, leur pérennisation. Ils valorisent aussi l'animation du lieu *via* une programmation événementielle conséquente.

Ces deux visions de la ville ne s'expriment pas uniquement par des discours reflétant des valeurs antagonistes, mais également par des actions concrètes. D'un côté, les acteurs de la ZAC agissent par destruction et reconstruction du bâti, proposent un projet d'agriculture urbaine hors sol, fondée sur la technologie et portée par une start-up, réutilisent le nom de Darwin pour des bâtiments nouveaux sans lien avec

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

l'Écosystème situé à proximité, dans une logique de valorisation et de commercialisation. D'un autre côté, l'Écosystème agit sur un espace beaucoup plus restreint, réhabilite des constructions existantes, propose une agriculture urbaine entretenue par des associations et basée sur la permaculture, privilégie le low tech, met en place un système économique pour développer des activités non lucratives et agit par expérimentation.

Ces visions constituent des manières d'agir avec le temps qui sont également en opposition. Elles diffèrent en matière de rapport au passé et au présent, à ce qui est déjà là (le bâti existant, mais aussi les forces humaines composant un territoire). Elles divergent également en matière de rapport au futur (la planification *versus* la non-planification, la place laissée à l'incertitude). Un des slogans répétés à Darwin l'exprime de façon manifeste : « s'adapter, c'est survivre », reprenant l'idée selon laquelle ce sont les espèces qui s'adaptent le mieux aux changements qui survivent sur le long terme. Ces deux modèles se distinguent aussi en matière de vitesse d'action : l'Écosystème fonde ses synergies sur sa capacité d'adaptabilité et de réactivité face aux situations qui se présentent. La complexité d'opérer les transitions à l'échelle de l'action publique est largement connue. Enfin, ces deux visions s'opposent sur la conception du temporaire. Pour les acteurs de la ville et BMA, le recours aux modalités de l'urbanisme transitoire et des occupations temporaires permet de mettre à disposition des espaces dans l'attente du projet définitif, l'objectif n'étant pas d'établir de liens entre les AOT et le projet urbain à long terme. À l'opposé, pour les acteurs de d'Écosystème, le temporaire doit permettre d'expérimenter pour répondre à des enjeux écologiques et sociaux, à valider ou non par l'usage. Plutôt que de qualifier cela de transitoire, il est même suggéré de considérer l'évolution du projet comme de l'urbanisme « *comme il faudrait* »[5].

Si ces visions semblent irréconciliables, dans la mesure où elles s'inscrivent aussi dans des logiques systémiques qui tendent à renvoyer l'évaluation des temporalités de la fabrique de la ville en-dehors des sentiers de la transition écologique, on constate néanmoins une inflexion de l'agenda politique et programmatique, que la résonance de l'Écosystème à l'échelle de la métropole bordelaise et au-delà, peut mettre à son compte.

5 Une expérimentation reconnue par un processus de professionnalisation et d'institutionnalisation

À partir de 2020, des convergences majeures commencent à s'établir, grâce à différentes fenêtres d'opportunité. Avec la crise de la pandémie, l'Écosystème se transforme en plateforme logistique humanitaire et de distribution alimentaire, à destination de populations vulnérables de la ville, et propose d'accueillir des personnes sans abri. Cela témoigne d'une réelle capacité de réactivité et de souplesse. Par ces actions, le projet Darwin prouve l'efficacité de son modèle de fonctionnement. Face à une situation financière néanmoins compliquée, l'Écosystème demande un soutien auprès du fonds d'épargne à impact social et solidaire du groupe Amundi, obtenu à hauteur de 10 millions d'euros. Ce fonds soutient des activités de solidarité qui doivent essaimer.

[5] Entretien avec M., ingénieur en aménagement du territoire et membre du projet, 26 avril 2023.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Les acteurs de l'Écosystème développent alors une logique de professionnalisation dans le domaine de l'accompagnement social.

Cette même période est marquée par un renouvellement des acteurs politiques de la municipalité et de la métropole, dans le cadre des élections, tandis que la société d'économie mixte BMA connaît l'arrivée d'une nouvelle directrice générale à sa tête. Les négociations commencent à reprendre entre les différents acteurs. Plus globalement, au niveau national, les pratiques d'aménagements temporaires de l'espace connaissent un essor considérable, en termes d'occupation de locaux et d'espaces publics. Non seulement on assiste à une meilleure lisibilité de ces pratiques, mais on constate aussi l'émergence de nouveaux acteurs professionnels dans ce champ, tandis que les personnels des services techniques des collectivités construisent un socle de connaissances autour de ces expériences.

Une nouvelle phase semble s'amorcer. Les nouvelles équipes municipales et métropolitaines élaborent des stratégies et formulent des orientations en termes de transition écologique, dans lesquels l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et l'expérimentation constituent des volets essentiels. La métropole affirme aussi une position moins dirigiste, plus animatrice et accompagnatrice des actions mises en œuvre par les acteurs du territoire, au service d'une transition écologique, économique et sociale. Cependant, les processus de rapprochement restent difficiles à mettre en œuvre.

Sur fond d'intérêts communs, des compromis commencent à prendre forme, notamment par la création, en décembre 2022, d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) associant la Ville de Bordeaux et l'Écosystème Darwin pour préserver les deux hangars associatifs occupés illégalement depuis 2017. Mais cet accord a rapidement été mis à mal, en raison de la destruction d'un hangar de 4 000 m² début juin 2023 par Marignan, promoteur immobilier. Après quelques rebondissements judiciaires, la Cour d'appel autorise, par un jugement du 8 juillet 2024, la reprise du chantier pour le projet de construction de logements. En parallèle, la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine dénonce les conséquences financières négatives pour BMA, imputables aux conflits d'occupation sur le territoire de la ZAC, dans un rapport rendu public le 12 juillet 2024[6]. Réaffirmant leur soutien à Darwin Évolution, la Ville de Bordeaux et la Métropole notamment nuancent les conclusions de ce rapport dans leurs réponses apportées, également rendues publiques.

L'engagement du projet Darwin en faveur de la transition s'exprime par le principe d'une gouvernance écologique partagée. Cette conviction a conduit à faire appel au bureau d'études Vertigo Lab afin d'évaluer l'impact de l'Écosystème sur ses actions dans ce domaine. Le bilan de cette analyse a été présenté le mardi 27 février 2024 dans le cadre d'une conférence de presse et en présence du président du Conseil régional Alain Rousset : il salue cette initiative et surtout les résultats de cette étude qui reconnaît, sur la base d'une mesure d'évaluation de plusieurs critères sociaux, sociétaux,

[6] Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine (2024), *Rapport d'observations définitives : Société anonyme d'économie mixte locale « Bordeaux Métropole Aménagement »* et les réponses associées de BMA, Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole (en ligne) : https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-anonyme-deconomie-mixte-locale-saeml-bordeaux-metropole-amenagement-gironde (consulté le 19 juillet 2024).

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

économiques et environnementaux, le bilan globalement très positif et démonstrateur en matière de transition.

Les acteurs de l'Écosystème Darwin continuent de monter en compétence et s'affirment dans le paysage de l'aménagement, en tentant de décliner leurs pratiques d'optimisation, d'intensification et de mutualisation des espaces et de résilience énergétique dans d'autres lieux, notamment à Angoulême, dans le bassin d'Arcachon et à Paris. Ils se défendent néanmoins de vouloir franchiser un quelconque modèle territorial. Philippe Barre reprend d'ailleurs (interview de Philippe Barre à RCF Charente, 30 janvier 2023) l'expression de « lieux infinis » employée par le collectif Encore Heureux, sélectionné pour investir le Pavillon français à la Biennale de l'architecture de Venise de 2018, avec la présentation de dix lieux emblématiques des transitions majeures à l'œuvre à l'échelle urbaine (l'Écosystème Darwin n'y est cependant pas représenté).

En prévision des 50 ans du festival international de la BD d'Angoulême, un ancien entrepôt de la SNCF a été réaménagé pour accueillir, chaque année selon les engagements pris en concertation avec les acteurs partenaires et la collectivité, un espace dédié à la culture manga (Manga City). En-dehors de cette période, ce lieu hybride et modulable, baptisé « Alligator 57 », est voué aux cultures urbaines : il propose des espaces de création et de diffusion, d'autres dédiés aux sports de glisse urbaine, le tout aménagé dans une logique frugale d'économie des moyens. À Arcachon, une friche de 24 ha ayant appartenu à France Télécom et située dans un espace naturel est envisagée en 2019 pour accueillir des rencontres, des colloques et en faire un lieu de conservation de la biodiversité[7]. À Paris, Darwin est associé au tiers-lieu situé dans le 11^{e} arrondissement Le Consulat Voltaire, implanté de manière transitoire dans l'attente de la réalisation d'un projet urbain lauréat du programme « Réinventons Paris », notamment dans le cadre d'une programmation parallèle de la 10^{e} édition du Climax Festival, en septembre 2024.

Les valeurs partagées de la transition écologique sont dorénavant inscrites dans les statuts de Darwin Évolution, qui a fait le choix de s'engager comme entreprise à mission lors de son assemblée générale du 23 juillet 2024. Les « objectifs sociaux et environnementaux » du projet sont déclinés comme tels (article 1.4 des statuts[8]) :

> 1. Activer des lieux afin d'en faire des communs positifs résilients, économiquement innovants et écologiquement responsables, mêlant activités économiques, culturelles, sportives, éducatives, solidaires et sociales dans une logique de complémentarité ;
>
> 2. Redonner aux individus et aux collectifs le pouvoir d'agir en les sensibilisant aux grands enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, en défendant les droits du vivant, et en incarnant à travers les projets menés

[7] Jean-Charles Galiacy : « Bordeaux : à Bastide-Niel, un projet mêlant sociétés vertueuses et habitat mûrit à la place du SandSpot », *Sud Ouest*, 2 octobre 2024 (en ligne) : https ://www.sudouest.fr/gironde/bordeaux-a-bastide-niel-un-projet-melant-societes-vertueuses-et-habitat-murit-a-la-place-du-sandspot-21586346.php.

[8] Darwin Évolution, Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juillet 2024.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

par la Société les principes de frugalité, de résilience, de diversité, de vivre ensemble, l'entraide, la convivialité, l'art de vivre et la culture.

Conclusion

L'analyse de ce qui se joue autour de l'Écosystème Darwin permet de confronter différentes visions sur les manières d'aménager la ville et de répondre aux enjeux de la transition écologique, entre des logiques dites « ascendantes » et des logiques dites « descendantes ». Cette contribution a permis de mettre en évidence que la transition écologique fait l'objet de luttes urbaines et d'appropriation de l'espace dans lesquelles se confrontent des acteurs aux intérêt opposés au niveau économique, notamment en termes de propriété foncière. Elle a également permis d'aborder la manière dont peuvent s'opérer des processus d'institutionnalisation et de professionnalisation de démarches expérimentales. Ces processus sont souvent montrés du doigt comme résultant d'un urbanisme édulcoré faussement « alternatif », instrumentalisé par des politiques publiques locales. Or ici, l'institutionnalisation au sein de la métropole est difficile.

Plus généralement, ce que l'on peut constater à travers les programmes UrbaTime et TransUrba, c'est que le temporaire est bien un objet de luttes, dans lequel des pratiques alternatives tentent de s'immiscer dans les « failles temporelles » d'un urbanisme dominant. Ces espaces temporaires sont loin d'être homogènes, notamment dans le rapport qu'entretiennent les propriétaires avec les acteurs qui font vivre ces espaces.

Références bibliographiques indicatives

Clauzel, Céline, Gardin, Jean, Carré, Catherine, Sourdril, Anne, Fofack, Rhoda (2018), « Les Temps des territoires. Introduction du dossier thématique », *Développement durable et territoires*, vol. 9, n° 2. DOI : https://doi.org /10.4000/developpementdurable.12282.

Laigle, Lydie (2013), « Pour une transition écologique à visée sociétale », *Mouvements*, vol. 75, n° 3, 2013, p. 135-142.

Mallet, Sandra, Mège, Arnaud (2022), « Une analyse des discours sur le rôle d'une expérimentation dans la production urbaine : le projet Darwin à Bordeaux », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 2. DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21546

Mallet, Sandra, Zanetti, Thomas (2015), « Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n° 2, septembre 2015. DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.16495.

Mège, Arnaud, Mallet, Sandra (2022), « Les tiers-lieux, entre militantisme, logiques marchandes et stratégies d'aménagement. L'Écosystème Darwin à Bordeaux », *Métropolitiques*, 9 juin 2022. URL : https://metropolitiques.eu/Les-tiers-lieux-entre-militantisme-logiques-marchandes-et-strategies-d.html.

Morin, Edgar, Viveret, Patrick (2010), *Comment vivre en temps de crise ?*, Montrouge : Bayard, 2010.

Villalba, Bruno (2016), « Temporalités négociées, temporalités prescrites. L'urgence, l'inertie, l'instant et le délai », Hubert, Bruno, Mathieu, Nicole (dir.), *Interdisciplinarités entre Natures et Sociétés,* Bruxelles : Peter Lang, p. 89-109.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502